

---

Adresse du citoyen Gelée, employé à la commission des subsistances, qui offre en hommage un tableau reproduisant la Déclaration des droits de l'homme, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du citoyen Gelée, employé à la commission des subsistances, qui offre en hommage un tableau reproduisant la Déclaration des droits de l'homme, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 306;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32260\\_t1\\_0306\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32260_t1_0306_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

un peuple qui se bat pour la défense de ses droits. Déclarez aux fanatiques d'Espagne, que les soldats républicains, en leur faisant sentir l'empire de leurs bayonnettes, apporteront au creuset de la République les fétiches de métaux qu'ils sont assez bêtes d'adorer. Dites à cet imbécile d'Autrichien, que nous ne traiterons avec lui que lorsqu'il aura consenti que le Rhin fasse la ligne de démarcation d'un peuple libre d'avec un peuple esclave. Annoncez à ce tyran et criminel Prussien, qu'il n'obtiendra son pardon de la République française, qu'après être rentré couvert d'opprobres dans ses foyers, fait l'aveu de ses forfaits, et fait couper la tête à tous les lâches qui ont abandonné leur patrie, et qui sont sur son territoire. Déclarez que la Hollande n'obtiendra notre clémence qu'en payant les frais de la guerre dans laquelle elle a pris par » (1).

## 54

**On donne lecture d'une pétition du citoyen Robert Jarrey.**

Renvoyé au comité de sûreté générale (2).

## 55

**Le citoyen Gelée, employé à la commission des subsistances, vient offrir à la Convention un tableau de 14 pieds de hauteur sur 6 de largeur, dont l'encadrement est formé par des nœuds tricolores, qui contiennent les points de chacun des départemens, et au milieu est inscrite la Constitution de la République.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[S.l.n.d.] (4)

« Législateurs,

Le citoyen Gelée de la section de l'Unité, employé au cadastre, en vous faisant il y a quelque tems hommage d'un petit tableau renfermant la déclaration des droits de l'homme, vous promet que bientôt il l'accompagneroit d'un autre, renfermant la Constitution de la République.

Il vient aujourd'hui accomplir ce vœu sacré qu'il fit dans le sanctuaire des Loix.

La lecture de la Constitution, cet ouvrage immortel, l'effroi des tyrans et le palladium des peuples, élève l'âme du philosophe et enflamme le génie de l'artiste : ce dernier, plein d'un enthousiasme sublime, saisit alors ses crayons et son burin, et d'une main hardie, trace en caractères brûlans les oracles qu'elle renferme, et qu'il s'applaudit de transmettre à la postérité.

Animé de ces sentiments et encouragé par l'accueil que vous faites à sa première offrande.

Le citoyen Gelée a fait de nouveaux efforts, il a cru qu'un grand cadre conviendrait mieux à la sublimité de l'ouvrage qu'il vouloit tracer.

(1) B<sup>1</sup>n, 3 vent.; M.U., XXXVII, 79; *Audit. nat.*, n° 518.

(2) P.V., XXXII, 86. Rien dans F<sup>r</sup>, ni dans W, à ce nom.

(3) P.V., XXXII, 86. B<sup>1</sup>n, 4 vent.; M.U. XXXVII, 92.

(4) C 295, pl. 984, p. 30.

Le tableau qu'il vous présente a 14 pieds de hauteur sur six de largeur.

Les deux colonnes qui le composent sont partagées par un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, sa base est un socle sur lequel on voit le niveau de l'égalité.

L'encadrement formé par des nœuds de rubans tricolores, est l'image de l'indivisibilité; et tous les départemens renfermés dans chacun de ces nœuds sont les boulevards inexpugnables contre lesquels viendront se briser tous les efforts des tyrans coalisés : il est encore l'emblème de la réunion de tous les Français; autour de la représentation nationale, enfin il représente ce cercle auguste au milieu duquel vous marchiez lors de la fête de la Réunion.

Telle est, représentans, tout ce qu'un vrai sans-culotte à pu faire de mieux pour applaudir à vos travaux.

Les momens de loisir qu'il a consacrés à le faire lui seront payés avec usure, si vous jugez que l'exécution est digne du sujet, et l'acceptation que vous ferez de son hommage sera sa plus douce récompense.

## 56

On reprend la discussion sur le projet de décret présenté par GUILLEMARDET, rapporteur du comité de la guerre (1). Les dispositions suivantes sont adoptées (2) :

« La Convention nationale désirant fixer d'une manière invariable les bases du service de santé des armées et des hôpitaux militaires de la République,

« Après avoir entendu le rapport de son comité de la guerre,

« Décrète ce qui suit :

### TITRE PREMIER

#### *Des bases générales du service de santé des armées et des hôpitaux militaires*

#### SECTION I

##### *Des droits des militaires en maladie*

« Les militaires de toutes les armes, ainsi que les citoyens employés au service des armées, seront traités de leurs maladies dans les hôpitaux militaires.

#### SECTION II

« Pour subvenir aux dépenses de ce traitement, des fonds seront mis à la disposition du Conseil exécutif provisoire, par décret du corps législatif.

#### SECTION III

##### *De la direction de surveillance du service de santé*

« Tous les établissemens militaires de santé continueront provisoirement d'être formés, com-

(1) Voir ci-dessus, séance du 2 ventôse, n° 56, où furent votés les 5 premiers titres.

(2) J. Sablier, n° 1156; *Débats*, n° 520, p. 35; J. Fr., 3 vent.; J. Mont., n° 101.